

Règlement du Ô Gravel Toulouse Grand Tour 2025 Guide du participant

1) Présentation

Le Ô Gravel Toulouse Grand tour 2025 propose 5 randonnées vélo sur routes, cyclables, voies vertes, pistes et chemins, non chronométrées, sans classement. Il est ouvert aux vélos Gravel, aux VTT, aux VTTAE, et aux VTC sur les parcours de 20 km, 50 km, 75 km, 110 km, 200 km

2) Conditions d'inscription et de participation

Le participant déclare avoir lu, compris et accepté les conditions d'inscription pour pouvoir participer à l'évènement et s'engage à respecter à tout moment son règlement.

Le Ô Gravel Toulouse Grand Tour est ouvert aux mineurs accompagnés, les majeurs peuvent s'inscrire librement.

Le participant doit avoir payé les droits d'inscription en ligne via la plateforme HelloAsso.

L'inscription est limitée en nombre de participants pour chaque randonnée :

- 95 sur le 20 km.
- 95 sur le 50 km.
- 95 sur le 75 km.
- 95 sur le 100 km.
- 95 sur le 200 km.

Le participant doit avoir l'ensemble du matériel obligatoire (voir liste en point 3).

Le participant est seul responsable de l'état de son vélo. Il atteste aussi, en acceptant ce règlement, être à jour d'une assurance de responsabilité civile et individuelle accident le couvrant quand il pratique le vélo.

La participation est subordonnée à la présentation obligatoire d'une licence d'une Fédération de Cyclisme (U.C.I., F.F.C., F.S.G.T., U.F.O.L.E.P.), de Triathlon (F.F.TRI), de Trial (F.F.A.) ou d'un certificat médical ou de sa copie, datant de moins de 6 mois avant la date de l'évènement, attestant de son aptitude à pratiquer le cyclisme, une décharge pour le parcours familial de 20 km.

Le participant s'engage aussi à respecter la charte Ô Gravel 2024. Il s'engage à respecter ce code de bonne conduite et le code de la route sur les portions bitumées parcourues. Le participant représente aussi l'association organisatrice et de façon générale les voyageurs à vélo.

3) Matériel obligatoire

- Un vélo Gravel, VTT ou VTTAE en bon état de fonctionnement, les VTC sont autorisés sur les parcours de 20 km, et 50 km.
- Pour le parcours de 200 km : un éclairage avant non clignotant (loi en vigueur) émettant une lumière blanche continue, assez puissant pour être visible à 100 m devant ; un éclairage arrière rouge, assez puissant pour être visible 150 m derrière. La fonction rouge clignotante est recommandée. La nuit il faut être vu et voir.
- Une sonnette.
- Un casque. Son port est obligatoire sur la totalité des parcours.
- Une paire de gants ou mitaines.
- Une veste de pluie.
- Un équipement haute visibilité ou réfléchissant (veste, gilet, etc. Norme EN ISO 20471 ou EN 1150, obligatoire) à porter à la tombée de la nuit ou par faible visibilité.

- Un nécessaire de réparation dont un outil multifonction et deux chambres à air et une pompe à vélo, même pour les participants roulant avec pneus tubeless, du liquide anti-crevaisson et des mèches son alors nécessaires.
- Un téléphone portable.
- Un dispositif GPS pour suivre la trace.
- Une pièce d'identité.
- De l'argent et une carte bancaire.
- De la bonne humeur.

Un kit de premiers secours est fortement conseillé.

Une plaque de guidon est remise à chaque participant, elle doit être installée et visible tout au long du raid.

4) Droit à l'image

Le participant autorise l'association Ô Gravel, sans limite de temps à utiliser son prénom, des photographies où il peut apparaître dans toutes formes de médias : journaux ou magazines, sites internet, réseaux sociaux, affiches, publicités, etc.

Le participant est libre de promouvoir sa participation sur tout média.

5) En cas d'urgence

Un dispositif Prévisionnel de Secours est mis en place avec la Protection Civile.

Le participant, en cas d'urgence, peut contacter le numéro du poste de sécurité de l'organisation (qui lui sera communiqué) et sinon lui-même les services de secours.

Le participant accepte sans réserve les risques liés à sa pratique sportive pendant le raid, risques ne se limitant pas à :

- risque d'accident sur la route,
- risque de blessure en cas de chute, de traumatisme ou de fracture,
- risque de blessure musculaire ou articulaire,
- risque d'agression,
- risque de vol,
- risque d'attaque par un animal,
- risque de maladie.

Le participant accepte donc de participer à ses risques et périls, il portera seul la responsabilité de tout type de dommage qui découlerait de sa participation au raid, il décharge l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisation quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir ou provoquer pendant toute la durée de l'évènement.

Il supportera aussi seul tous les frais résultants d'un problème rencontré.

Il renonce dès lors à tout recours contre l'organisation.

6) Conditions d'annulation et de remboursement

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au samedi 18 mai minuit. Un remboursement pourra être demandé à l'organisation jusqu'à cette date, hors coût des dépenses déjà engagées pour l'évènement. Le remboursement pourra donc ne pas être complet. Passé cette date et compte-tenu de la difficulté d'organisation d'un tel évènement, un remboursement partiel ne pourra être envisagé qu'en fonction du coût final de l'évènement pour



l'organisation et des dépenses déjà effectuées et ne pourra donc être réclamé, l'organisation se réservera le droit de le faire.

L'inscription vaut acceptation de cette clause.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, pandémie, problèmes de sécurité, etc.) ou de modifier les itinéraires. L'évènement ne pourra pas être reporté.

Le participant accepte sans réserve ce droit d'annulation et renonce à engager la responsabilité de l'organisation en cas d'annulation de l'évènement ou de lui demander le versement d'une quelconque indemnité à ce titre.

7) Coordonnées de l'organisation – PC organisation

Coordonnées postales : Ô Gravel - 5 Impasse Louis JOUVET – 31380 GARIDECH

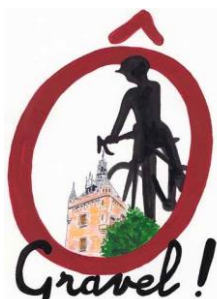
Contact électronique : ogravel@laposte.net

L'organisation tiendra un P.C. au point de départ de l'évènement à Garidech, Salle municipale Fontbonne, il sera ouvert tout au long de l'évènement, en fonction de la progression des participants.

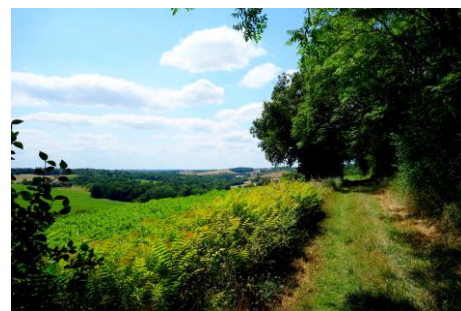
L'organisation pourra être jointe tout au long de l'évènement, le numéro du PC organisation sera communiqué aux participants.

8) Amendement du Règlement

L'organisation se réserve le droit d'amender le présent règlement jusqu'au jour de l'évènement. Les participants en seront avertis par courriel. Le fichier à jour sera également disponible sur le site www.ograel.com, rubrique « Évènements ».



La charte des pratiquants Ô Gravel !



Je pratique le vélo en milieu naturel, je suis un « invité » de la nature comme le randonneur pédestre ou le cavalier. Je respecte les lieux et les autres usagers de la nature pour pouvoir continuer ma pratique, donner une bonne image du vélo et permettre dans le futur à tous de pouvoir se promener ou pratiquer le vélo dans les mêmes conditions.

1) Je respecte la nature

- Je garde mes détritiques dans mon sac ou ma poche jusqu'à la prochaine poubelle.
- Je ne dérange pas les animaux sauvages, je ne crie pas, je respecte leur habitat. Je respecte la flore sauvage, je n'arrache pas de fleurs, je ne casse pas de branches.
- Je respecte les activités pastorales et agricoles. Je respecte la signalisation aux entrées des zones préservées et des parcs. Parfois l'interdiction est le seul moyen de sauver des espèces.

2) Je respecte les sentiers

- Je reste sur les sentiers.
- Le vélo est une activité technique, je ne casse pas les virages en descente, j'évite les dérapages, cela accélère l'érosion.
- Après la pluie, j'évite les secteurs boueux pour ne pas creuser les sentiers.
- Je ne réalise pas de travaux sur un sentier sans autorisation. Je respecte les interdictions. Je participe à l'entretien des sentiers auprès des associations ou des communes.

3) Je respecte les autres

- Je suis toujours courtois et respectueux de l'ensemble des usagers de la nature. Je n'ai jamais la priorité, je cède la place au randonneur ou au cavalier. Je ralentis à l'approche d'autres usagers des sentiers et j'annonce poliment ma présence. Je peux le faire à distance avec une sonnette.
- Je ralentis lorsque la visibilité est réduite ou que le sentier est fréquenté.
- Je me renseigne sur les périodes de chasse et j'évite les traversées de battues.

4) Je veille à ma sécurité et à celle des autres

- Je roule avec un casque.
- Je respecte le code de la route. Je roule à droite et pas plus de deux de front, je me place en file simple lorsque les conditions de circulation l'exigent. Je signale mes changements de direction et mes arrêts.
- Je dégage la chaussée quand je suis arrêté.
- J'utilise un vélo en bon état mécanique. Je roule avec un nécessaire de réparation.
- J'emporte de quoi être autonome pour me sustenter.
- J'avertis toujours mes proches de mes sorties et circuits empruntés.
- Je suis solidaire de mon groupe de sortie.

5) Je roule assuré.

Je confirme être bien assuré personnellement en individuelle accident et en responsabilité civile. Ô Gravel ! ne saurait être tenue responsable de quelque blessure ou incident que ce soit qui interviendrait avant, pendant ou après des sorties organisées par l'association.

Pratiquer avec Ô Gravel ! C'est adhérer à ces principes.